

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

L'an deux mil douze, le jeudi 24 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

- Procès-verbal de la délibération 019/2012 : "avenant avec le syndicat intercommunal de musique des vallées et plaines de Beauce";

AVENANT AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE DES VALLEES ET PLAINES DE BEAUCE

Mme DAILLY présente le rapport.

ARTICLE 1 :

Pour l'année scolaire 2011/2012, la durée des cours dispensés par le professeur de flute est arrêtée à **5h67** par semaine.

ARTICLE 2 :

Pour l'année scolaire 2011/2012, le taux horaire du Professeur est fonction de l'indice détenu majoré 446. Le remboursement annuel, charges sociales comprises s'élèvera à **5 182 €**. Le règlement s'effectuera en deux semestres.

ARTICLE 3 :

Pour l'année scolaire 2011-2012, la convention débute le 1^{er} octobre 2011 et se terminera le 30 septembre 2012.

Vu la proposition de l'avenant présenté,
APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal,
APPROUVE à l'UNANIMITE, les termes de celui-ci.
Soit :

ARTICLE 1 :

Pour l'année scolaire 2011/2012, la durée des cours dispensés par le professeur de flute est arrêtée à **5h67** par semaine.

ARTICLE 2 :

Pour l'année scolaire 2011/2012, le taux horaire du Professeur est fonction de l'indice détenu majoré 446. Le remboursement annuel, charges sociales comprises s'élèvera à **5 182 €**. Le règlement s'effectuera en deux semestres.

ARTICLE 3 :

Pour l'année scolaire 2011-2012, la convention débute le 1^{er} octobre 2011 et se terminera le 30 septembre 2012.